



grobiosciences

In « Les invités d'Agromip », n°6, été 1996.

Témoignage

Sept flashes sur Jacques Poly et une époque de certitude... (de 1950 à 1995).

Bertrand Vissac

Edité par la Mission Agrobiosciences. La mission Agrobiosciences est financée dans le cadre du contrat de plan Etat-Région par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Renseignements: 05 62 88 14 50 (Mission Agrobiosciences)

Retrouvez nos autres publications sur notre site : <http://www.agrobiosciences.org>



Les invités d'Agromip : n°6, été 1996

Témoignage : Bertrand Vissac, créateur du département « Systèmes agraires et développement » de l'Inra. : Sept flashes sur Jacques Poly et une époque de certitude... (de 1950 à 1995).

L'Inra sur le terrain : la pierre qui vire. 1995.

B. Vissac : « Un moine, rompant avec la tradition éditoriale de l'Abbaye de la Pierre qui Vire sur l'art religieux, projette de mettre autour d'une table les jeunes chercheurs de l'Inra pour l'aider à créer une exploitation agricole moderne mais à taille humaine. Ce contact direct avec tous les types de chercheurs permettait d'éviter que leur message ne soit accaparé par une technostructure détruisant l'exploitation familiale et ses ressorts. Elle produirait des fourrages sur sols morvandiaux, donc en sol difficile, et créerait sa marque de fromage pour la vendre jusqu'à Montmartre. J. Poly, sans moyens expérimentaux de recherche, était un peu son fer de lance... il rassemblait déjà l'Inra, tous secteurs confondus, sur le terrain de la Pierre qui Vire. Le projet à hélas tourné court. »

Le conflit entre les anciens et les modernes : le « Polyclub ». 1960.

« Le modernisme inéluctable en sélection animale voyait s'affronter le conservatisme des anciens sélectionneurs et les modernes propagandistes de la sélection collective. La rupture était inévitable, d'autant que les modernes, avec J. Poly, devaient fomenter leur « complot » scientifique au sein d'une société secrète : le « Polyclub ». Un directeur général de l'Inra, recruté hors du sérail, eut l'intelligence de la situation et intronisa J. Poly sous la coupole de la Société scientifique d'hygiène alimentaire, proche du Panthéon ! C'est là qu'ont été élaborés les travaux qui se concrétiseront par la Loi sur l'Elevage. C'est là aussi que se nouèrent les premiers contacts de J. Poly avec la direction de l'Inra qui comprenait le parti à tirer de cette dynamique face à celle, plus endogène, qui soufflait depuis Jouy-en-Josas. »

La Loi sur l'Elevage et le renouvellement du personnel politique : la génération Poly. 1965.

« La Loi sur l'Elevage était aussi un élément de structuration du parti agricole gaullien, qui se traduira par un renouvellement important du personnel professionnel et politique. De jeunes éleveurs laitiers vont prendre le pas sur les céréaliers et les hobereaux campagnards. A leur représentativité de la dynamique sociale agricole, s'ajoutait l'aura de la technicité qui leur permettrait d'avoir la confiance de l'élite céréalière ancienne. La bande de copains issus des grandes écoles, qui tenait le ministère de l'Agriculture sous Edgar Faure et se réclamait de la caution scientifique de J. Poly, va longtemps occuper les structures du ministère et influencer ses cabinets. »

L'Inra au pinacle. 1970.

« Les chercheurs de l'Inra, toujours insatisfaits, oublient souvent l'héritage que leur a édifié et transmis J. Poly, face à la braderie que les politiques ont parfois opérée ou au désordre qui s'est instauré chez nos voisins européens. Une dynamique qui a largement précédé sa nomination en tant que Pdg, titre suprême que Jacques Poly fut le seul, jusqu'ici, à porter. Toulouse et la région Midi-Pyrénées, plus que bien d'autres, en portent les marques. Le centre de Toulouse, Carmaux, La Fage ont été créés avec Theix, Nouzilly ou Rennes, dans une dynamique scientifique dont la Loi sur l'Elevage était le socle fédérateur. »

Du doute et de l'ambiguïté au consensus politique : le fameux rapport Poly. 1975.

« C'est à l'Agro, chez Michel Sébillotte qui professait alors une agronomie de l'action, que le généticien J. Poly est venu rédiger son rapport vers 1975, en pleine période de crise économique, du soja ou de l'énergie, et une période de doute qui imprégnait tout le monde. J. Poly lui-même était dans une traversée du désert. Comme la Loi sur l'Elevage, son fameux rapport « Pour une agriculture économe et autonome » va recevoir un large consensus politique et accompagner son ascension vers le poste de Pdg de l'Inra. Ce rapport était d'une habileté extrême en ne précisant pas les niveaux auxquels devait être gérée l'autonomie, ni leur combinaison... Fallait-il des plantes autonomes, des animaux autonomes, des exploitations autonomes, des régions autonomes, des Etats autonomes, une Europe autonome ? Que de questions cachées, pleines d'ambiguïté, derrière l'autonomie ! »

Le lancement d'un débat scientifique. Le SAD. 1980.

« Homme de certitude, renversant les murailles, J. Poly a eu l'audace, avec la création du département « Systèmes agraires et développement », de reconnaître les passeurs de muraille - dont Toulouse était un haut lieu avec Jean-Claude Flamant comme grand artificier - et d'engager une recherche sur le développement global qui a fait bondir ceux qu'il qualifiait de « professionnels de la profession » habitués à cette division des tâches : les chercheurs à paillasse et les vulgarisateurs sur le terrain. La voie était aussi étroite à l'Inra face aux tensions d'une hiérarchie en proie à ce que Bruno Latour dénomme le capitalisme scientifique. J. Poly avait une boutade : « Il ne faut jamais avoir raison trop tôt... ni tout seul ». Chose que des scientifiques pouvaient difficilement comprendre. En recherche appliquée, il savait que la reconnaissance ne provient pas des innovations des chercheurs mais des réseaux qui conditionnent leur adoption dans les campagnes. »

Homme de certitude en période de doute. 1990.

« J. Poly regrette parfois de n'avoir pu décaler sa trajectoire vers l'époque récente pour affronter les réalités du doute. Mais la Loi sur l'Elevage aurait-elle existé après 1965 face aux pressions des protagonistes avides de pouvoir et divisés ? Un homme de certitude peut-il d'ailleurs affronter un contexte de doute ? Et n'est-on pas un homme de son temps ? Peut-on aujourd'hui, comme il l'aurait souhaité, envoyer les chercheurs « sur le terrain », un terrain qui s'est élargi, face à un jugement académique, de plus en plus pesant, qui aura tôt fait de les sanctionner ? La difficulté majeure pour ses héritiers, c'est de prendre une partie de ce message et de se l'approprier en la dégagant du tout, ou de la figer sans l'adopter et lui apporter la marque de leur propre originalité. »